Auto Moto Ecole Patrick

Bureau de L'Isle-Jourdain :
Agrément : E 02 032 0170 0
Siret : 424 134 039 00033
Téléphone : 05 62 07 06 99

Bureau de Léguevin :
Agrément : E 02 031 0637 0
Siret : 424 134 039 00041
Téléphone : 05 61 06 60 65

Bureau de Lévignac :
Agrément : E 02 031 0851 0
Siret : 424 134 039 00025
Téléphone : 05 61 06 15 60

Numéro de formation professionnelle : 73 31 07552 31
Code NAF : 8553Z
Adresse mail : autoecolepatrick32@orange.fr
Garantie financière 27/02/2019

PROGRAMME DETAILLÉ DE LA FORMATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CATÉGORIE B – BOÎTE AUTOMATIQUE

⊗ PUBLIC VISÉ

Candidats au permis de conduire de la catégorie B avec boîte automatique.

⊗ OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie en sécurité un véhicule de la catégorie B, boîte automatique.

⊗ PRÉ-REQUIS

- Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger ».
- Être âgé de 16 ans.

⊗ MODALITÉS D'INSCRIPTION

Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du stagiaire, l'auto-école procède à une évaluation préalable déterminant le volume d'heures théoriques et pratiques.

⊗ LIEU DE LA FORMATION

12, Place Gambetta 32600 L'ISLE JOURDAIN

⊗ RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

PATRICK BIAMOURET

⊗ PROFIL DES INTERVENANTS

Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER et/ou du Titre Professionnel ECSR et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

⊗ MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Ordinateur, vidéoprojecteur, tableau blanc, paper-board, fournitures pédagogiques, véhicules école.

⊗ MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives :

- Évaluations des compétences par des mises en situation en toute autonomie durant la formation
- 1 bilan de compétences en fin de formation.

⊗ SANCTION DE LA FORMATION

Dès les compétences acquises le stagiaire est présenté aux épreuves d'examen du Permis de Conduire.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable permettant de définir un volume de formation prévisionnel.
   Cette évaluation se déroule en situation de conduite hors et en circulation et dure 45 minutes.

   Les compétences évaluées par des exercices, concerne :
   - L'expérience de la conduite ;
   - Les connaissances du véhicule ;
   - Les attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité ;
   - Les habilités ;
   - La compréhension et la mémoire ;
   - La perception visuelle ;
   - L'émotivité.

   À la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum est signé sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (catégories non concernées, AM et B1).
   Il pourra être revu à la baisse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures.
   Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation.

2. Formation théorique (Code de la Route)
   Cours collectifs en salle portant sur 9 thèmes dans le respect du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne.
   Tests d'examen sur les différents thèmes développés.
   Possibilité de stages intensifs sur 3 jours en présentiel de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 hors COVID.
   Possibilité d'Alternance théorie/pratique pour plus de mémorisation et d'efficacité devant votre formation.

3. Formation pratique
   4 compétences générales sont enseignées
   Durant la formation, à l'issue de la formation pratique, et à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève.

4. Présentation aux épreuves du Code de la Route et pratique dès l'acquisition des compétences.

CONTENUS DE LA FORMATION

FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE

9 thèmes animés par un formateur diplômé :

Le Conducteur	**Les précautions nécessaires à prendre en quittant son véhicule**
Les dispositions légales en matière de circulation routière	**La réglementation générale et divers - Les premiers Secours**
La Route	**Les éléments mécaniques et autres équipements**
Les Autres Usagers de la route	**Équipements de sécurité des véhicules**
Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement	**Des cours spécifiques sur les thèmes :** ▪ **Les distracteurs** ▪ **L'alcool** ▪ **La vitesse** ▪ **.....**

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Connaître les règles du Code de la route
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.
- Entrainement à l'épreuve du code de la route ; Évaluation en autonomie ; Auto-évaluation ; Examens blancs

FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUITE

COMPÉTENCE 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

COMPÉTENCE 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

COMPÉTENCE 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPÉTENCE 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'éco-conduite.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures / Risques / Influences de l'entourage/ pressions sociétal